Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 23 (1915)

Heft: 4

Artikel: Chez les prisonniers de guerre en France

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-548947

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 4. — XXIIIe année. 1er avril 1915.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page
Chez les prisonniers de guerre en France	37
Etablissement sanitaire des étapes à Soleure	40
Les samaritains de Genève et la guerre, et le service médical des internés civils	42
Nouvelles de l'activité des sociétés: Société neuchâteloise de la Croix-Rouge, bureau de placement; Société des dames samaritaines de Neuchâtel; Société vaudoise de la Croix-Rouge	45
Examens de gardes-malades	47
Collecte de dons en argent et en nature en faveur de la Croix-Rouge (suite)	47

Chez les prisonniers de guerre en France

Nos lecteurs savent que des commissions ont visité les camps de prisonniers en Allemagne et en France; un délégué du Comité international de la Croix-Rouge a fait partie de chaque commission.

Nous avons en mains le rapport que le délégué en France, le lieut.-colonel de Marval, a adressé au Comité international au cours de sa tournée d'inspection en France, Corse, Algérie et Tunisie. Ce rapport a trait à une vingtaine de camps; nous en faisons suivre ici quelques extraits.

Le Dr de Marval a commencé ses visites par les camps dans l'ouest, en Bretagne, Vendée et en Touraine. Accrédité à cet effet auprès du Gouvernement français, autorisé par le Ministre de la guerre à visiter *tous* les camps, le délégué du Comité international a pu pénétrer partout, aussi ses notes donnent-elles une foule de renseignements dans cette question brûlante.

Le même délégué ira encore au Maroc où il passera probablement par les camps de prisonniers de Casablanca, de Marrakech et de Tizi-Ouzou.

Nous sommes heureux de pouvoir donner cette primeur à nos lecteurs. *W. B.*

* * *

Je dois dire tout d'abord que le Gouvernement français a grandement facilité ma mission en m'autorisant à visiter tous les camps de prisonniers militaires, en donnant aux généraux-commandants des régions visitées l'ordre de me faciliter mes inspections « par tous les moyens que permettent les nécessités du service et les règlements militaires ».

Dès lors j'ai non seulement été reçu partout de la façon la plus aimable, mais on a mis à ma disposition des officiers d'ordonnance qui m'étaient utiles et des automobiles souvent nécessaires.

J'ai eu la latitude d'aller où je voulais et comme je voulais, sans aucune restriction.

Il m'a été possible de parler en toute liberté et en toute intimité avec n'importe

quel prisonnier, officier supérieur, officier subalterne, sous-officier ou soldat allemand, et j'ai largement profité de cette autorisation. J'ajouterais, avant d'entrer dans quelques détails, qu'il m'a paru que partout les officiers chargés par les commandants des régions de surveiller l'organisation et l'entretien des camps, et la plupart des commandants des dépôts, sont appliqués à améliorer les circonstances matérielles et morales dans lesquelles doivent vivre les prisonniers.

Il y a eu de ce fait de grandes améliorations en ce qui concerne le logement (certains dépôts reconnus mauvais ont été levés ou partiellement évacués pour donner de la place aux prisonniers qui devaient y rester).

En outre, je dois ajouter que les plaintes recueillies au cours de mon voyage ne concernaient jamais des faits récents.

On s'est appliqué aussi à faire travailler les hommes, à organiser des ateliers — type de Montfort — où il y a 11 ateliers de sellerie, maréchalerie, saboterie, ferblanterie, et à ouvrir des chantiers. Dans ce but on a divisé les prisonniers en escouades de 25 à 300 hommes qui ont été cantonnés dans telles localités où ils sont à proximité de leur travail.

J'ai eu l'occasion souvent de voir ces colonies occupées à des réfections de routes, à réparer des digues, à exploiter des carrières ou même à des travaux d'agriculture.

Les administrations militaires régionales sont particulièrement soucieuses dans ces derniers temps de procurer aux prisonniers des cantonnements convenables (fermes entourées d'un enclos) faciles à surveiller, une alimentation qui m'a paru très suffisante, des petites infirmeries locales, une bonne eau — ce qui est parfois difficile — et des installations de W. C. convenables.

Lorsque le travail est ainsi organisé, les prisonniers touchent en général un petit salaire de 2 à 4 centimes à l'heure et c'est 1 fr. 20 à 2 fr. 40 qu'on leur remet à la fin de la semaine. D'autres fois, le salaire n'est pas remis à l'ouvrier, mais passe à la caisse de l'ordinaire, servant ainsi à améliorer la nourriture, parfois même à accorder un quart de vin à ceux qui l'ont mérité.

Jusqu'il y a peu de semaines, le Gouvernement français accordait à chaque prisonnier — comme aux petits soldats de France — le tabac et le « sou de poche ». Par mesure de réciprocité, ces allocations ne se font plus et la nourriture des prisonniers allemands a été quelque peu réduite dès le milieu de janvier.

Partout où le danger d'épidémies existe, les officiers et les soldats prisonniers ont eu leur injection antityphique exactement faite; à tous les grands camps sont attachés des médecins militaires français qui remplissent scrupuleusement leurs devoirs avec la collaboration parfois de médecins allemands très nécessaires et de personnel sanitaire subalterne allemand très utile.

Je ne m'arrêterai pas à des plaintes rétrospectives formulées souvent par des prisonniers auxquels j'ai toujours parlé en allemand sans aucune contrainte. Tous, en effet, aussi bien les officiers qui m'ont dit avoir été injuriés par la population ou enchaînés pendant leur transport, que les soldats qui avaient à me signaler des mauvais traitements reçus, se plaisaient à constater que tout cela était passé et que ces faits — motivés parfois par leur propre conduite — ne s'étaient plus renouvelés depuis bien longtemps. Les rapports entre les officiers et les sous-officiers de garde et les prisonniers m'ont toujours semblé bons, parfois excellents, voire même empreints d'une certaine bonhomie. Dans quelques camps, les soldats prisonniers

dont on est sûr arrivent même à jouir d'une certaine liberté. Munis de cartes spéciales, ils circulent presque librement dans un certain rayon, font les ordonnances postales, sans surveillance immédiate, se rendent à leur travail sans accompagnement.

En général les commandants de dépôts s'intéressent à leurs prisonniers, leur procurent volontiers des allégements. Les envois de la Croix-Rouge allemande ont été exactement distribués: l'ouverture des wagons et des ballots se fait en présence d'officiers français, de représentants de la Croix-Rouge française et de sous-officiers et soldats lettrés allemands qui signent les bulletins de distribution. Partout ce sont les nécessiteux qui bénéficient en premier lieu de ces envois collectifs.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de constater combien les prisonniers récemment arrivés au dépôt se trouvaient en état d'infériorité physique, vis-à-vis de leurs camarades internés depuis plus longtemps. Alors que les premiers étaient haves, amaigris, pâles, les seconds avaient un air de santé tout à fait réjouissant. Joufflus, le teint hâlé, respirant la force et souvent la joie de vivre, ces prisonniers n'inspiraient vraiment aucune pitié. Plusieurs auxquels je demandais s'ils avaient quelque plainte à formuler, cherchaient longtemps et ne trouvaient pas d'autre réponse que « das Ungeziefer » (la vermine).

Les officiers sont, toute proportion gardée, traités plus sévèrement que les sous-officiers et que les soldats. Ils sont dans des donjons, dans des couvents dont ils occupent les cellules, à deux ou à trois, dans des casemates, où le confort manque. Ils peuvent cependant améliorer leur situation matérielle en achetant ce qui leur est indispensable. J'ai vu dans leurs réfectoires des pianos, des violoncelles, souvent des guitares et des mandolines.

Actuellement, le prix des denrées vendues aux officiers et aux soldats est relativement normal. J'ai noté le litre de lait (excellent) à 30 cts., la livre de beurre à 2 fr.; le prix des objets d'habillement est très légèrement majoré. Si les œufs frais sont à 20 cts. la pièce, et si à C... le litre de pétrole est à 60 cts., c'est peut-être que ces articles sont rares dans le pays.

Les officiers achètent le vin qu'ils désirent et les eaux minérales à leur choix. Le prix de pension qu'on leur fait payer pour les trois repas varie entre 75 fr. et 90 fr. par mois. Souvent j'ai vu et goûté la nourriture qui est très propre et tout à fait bonne. En bien des endroits des cantines sont installées dans les camps, tant pour les officiers que pour les soldats, où l'on peut acheter: cigares, cigarettes, tabac, pain, chocolat, confitures, friandises, etc..... Les officiers — dont la solde de 75 fr. est absorbée par la pension — reçoivent 25 fr. par semaine en à-compte sur les sommes qui leur ont été adressées. Cet argent de poche est porté à 50 fr. pour les officiers supérieurs.

Nulle part dans les 17 camps visités je n'ai entendu de plaintes sérieuses; presque partout, au contraire, les officiers allemands, les sous-officiers et les soldats se louaient de la façon dont ils sont traités, et ces déclarations étaient tout à fait spontanées.

Les préaux pour la troupe sont spacieux; souvent ce sont de vastes cours ou de grands jardins. Les W. C. sont installés à l'extérieur en nombre suffisant, système des « tinettes ».

Quand la qualité de l'eau laisse à désirer, elle est servie filtrée ou bouillie et en quantité largement suffisante. Parfois de grandes distributions de thé sucré sont organisées et très appréciées par la troupe.

Dans quelques camps il manque d'eau pour se laver et pour y laver le linge. A B.... l'eau est rare et des corvées de 50 hommes ne font autre chose que de chercher de l'eau à des puits éloignés. En général chaque homme a sa couverture, bien petite et souvent bien usée; il en manque cependant dans quelques dépôts et les Croix-Rouges feraient bien d'en joindre à chaque envoi. Celles qui ont été distribuées ont été les très bienvenues. Les vêtements sont encore suffisants; le Ministère de la guerre fait confectionner actuellement des blouses en laine grise qui seront distribuées incessamment aux prisonniers qui en ont besoin. On a déjà remis des pantalons de travail à ceux qui en manquaient et dans bien des camps chaque homme à son arrivée reçoit une à deux chemises chaudes.

Les envois de sous-vêtements seront toujours utiles. Les soldats portent des sabots à la mode du pays et étant donné l'humidité de la terre de certaines régions, ces chaussures sont excellentes. Elles sont fournies par l'intendance.

En fait de distractions, j'ai vu jouer les prisonniers à « taseux », à « colin-maillard », à la « barre ». Sous les tentes on trouve des jeux venus d'Allemagne: échecs, dames, cartes, dominos, etc. Des services religieux sont en général organisés pour les catholiques. Il est plus difficile de procurer un culte allemand aux protestants dans certains camps.

Les paquets qui semblent avoir été bien mal faits aux premiers temps de l'internement, sont souvent arrivés ouverts, éventrés, incomplets; depuis bien des semaines, les envois sont délivrés intacts et régulièrement.

Aucune plainte à ce sujet, ni pour les envois d'argent qui se font en grand nombre. En voici un exemple: Les deux mille huit cents prisonniers de B..... ont reçu du 9 décembre 1914 au 11 janvier 1915 plus de 8000 colis individuels, 53 caisses de la Croix-Rouge allemande et pour près de 70,000 fr. de mandats depuis le début de leur internement.

J'ai assisté plusieurs fois à la distribution des colis et j'ai pu constater à quel point le contenu des paquets reçus de la maison peut améliorer l'existence des prisonniers. Ce qu'il sort de saucisses, de lard, de soupes Knorr, de fromage, de pommes, de noix, de cigares, est au-dessus de toute description.

Etablissement sanitaire des étapes à Soleure

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs (v. pages 41 et 42) trois vues de cet hôpital militaire par lequel ont passé tant de soldats évacués depuis la frontière nord-ouest de notre pays.

Installé le 10 août 1914 par le lieutenant-colonel de Marval, les officiers et la troupe de l'E. S. E. n° 2, ce lazaret pouvant recevoir 1000 malades a passé successivement sous les ordres du major Lebet (Berne) et du major Roulet (Colombier).

De simple hôpital de fortune, il est devenu — nos clichés le prouvent — un hôpital confortable où quelques milliers de nos braves troupiers ont été soignés avec sollicitude par les médecins et les dames de la Croix-Rouge de Soleure attachés à l'établissement.